

Avertissement non recu à ce jour et grossit

Par agautier1609, le 25/03/2013 à 10:42

bonjour,

Il y a de cela bientôt 3 semaines ma responsable m'a convoqué sans me donner le sujet jusqu'au moment ou elle m'a dis qu'elle me notifier que l'entreprise allait me mettre un avertissement ECRIT.

1)

Je n'ai pas eu le temps et surtout le choix de demander à être assister par une personne du magasin.

- 2) J'ai du écouter sans pouvoir me justifier la liste assez exaustive de raisons pourquoi je recevais un avertissement.
- -non port de la tenue (je ne suis pas la seule a faire entorse)
- -non respect de la numero 2 (qui a grossit beaucoup d'évenements à sa sauce)
- j'avais emis à plusieurs reprise l'inquiétude de faire les fermetures du magasin sans responsable ,dans une zone industrielle avec du risque
- -Et bien d'autres raisons.

A ce jours au bout donc de trois semaines je n'ai rien reçu de LA RH cette situation m'a boulversé et je suis dans l'attente de recevoir la notification.

Que puis-je faire pour me protéger car j'ai l'impression de servir d'exemple pour les autres. ??

Il me semble aussi que beaucoup de choses sont oubliées en terme de législation en faveur des employés: un peu à la va comme je te pousse.

Merci d'avance pour vos lumières

Par **P.M.**, le **25/03/2013** à **10:54**

Bonjour,

Un simple avertissement ne nécessite pas la tenue d'un entretien préalable pour que vous expliquiez sur les griefs qui vous sont reprochés...

Tant que vous n'avez rien reçu, vous ne pouvez donc rien contester et n'avez pas a priori à réagir sachant que l'employeur ne peut vous sanctionner que dans les 2 mois que les faits se sont produits...